



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**Cabinet du Préfet**

Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

23 décembre 2015

## **Communiqué de Presse**

### **Création de la commune nouvelle de VAL-MONT**

La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, permet la création d'une commune nouvelle en lieu et place de communes contiguës. C'est sur cette base que les conseils municipaux des communes de Jours-en-Vaux et Ivry-en-Montagne situées dans le canton d'Arnay-le-Duc, dans l'arrondissement de Beaune, ont délibéré courant décembre pour manifester leur volonté de créer une commune nouvelle.

Au vu de ces délibérations, Eric DELZANT, Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, a signé le 23 décembre 2015, un arrêté de création qui prendra effet le 1er janvier 2016. La commune nouvelle prendra le nom de VAL-MONT et comptera 282 habitants pour la population totale. L'effectif du nouveau conseil sera porté à 21 membres et son siège social est fixé au siège de l'ancienne commune de Jours-en-Vaux.